

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2018-2020



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| CONTEXTE..... | 1 |
| PORTRAIT DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD..... | 1 |
| Mission..... | 1 |
| Mandat..... | 1 |
| Valeurs..... | 2 |
| Structure organisationnelle..... | 2 |
| PERSONNE RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION..... | 3 |
| LIEUX..... | 3 |
| MESURES..... | 4 |
| ADOPTION ET DIFFUSION..... | 0 |

CONTEXTE

Conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, chaque organisme public qui emploie au moins cinquante personnes a l'obligation de produire, adopter et rendre public un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Dans le cadre de son engagement de respecter cette obligation, la Société du Plan Nord (SPN) réalise et met en œuvre ce plan d'action en vue de répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées. Une synthèse des obstacles à l'intégration des personnes handicapées ainsi qu'une description des mesures envisagées afin de les réduire est présentée.

PORTRAIT DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Mission

La Société constitue l'instance clé du déploiement du Plan Nord. Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Mandat

- Coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, l'implantation ou l'exploitation, seule ou en partenariat;
- Accompagner et appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets;
- Réaliser des activités de recherche et de développement ainsi que des activités d'acquisition de connaissances du territoire;
- Contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- Contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire;
- Mettre en place une antenne au Nunavik, en Eeyou Istchee Baie-James, sur la Côte-Nord et au Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'assurer des liens continus, fonctionnels et efficaces avec les clientèles;
- Mettre en place un Bureau de commercialisation ayant pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises les besoins en biens et services des donneurs d'ordres à l'œuvre sur le territoire du Plan Nord;
- Conseiller le gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumettra.

Valeurs

Intégrité

- ✓ Agir de manière juste et honnête, de façon à honorer les engagements envers les clients, les partenaires et les collègues afin de mériter et de préserver leur confiance.

Concertation

- ✓ Se consulter et s'accorder pour mettre au point un projet commun visant à réaliser la mission de la Société.

Équité

- ✓ Prendre des décisions justes et impartiales, de manière transparente, pour préserver la confiance de la clientèle, des partenaires et du public.

Engagement

- ✓ Être dans l'action, s'investir et collaborer de manière à contribuer à la réalisation de la mission de la Société.
- ✓ Responsabilité
- ✓ Remplir ses engagements et ses obligations et répondre de ses actes.

Excellence

- ✓ Fournir des services de haute qualité, rester à la fine pointe dans son domaine et donner le meilleur de soi-même.

Structure organisationnelle

La Société compte plus de 50 employés, la structure organisationnelle comprend au total 1 vice-présidence, 3 directions générales ainsi que le Bureau de commercialisation et le Bureau du président-directeur général réparti de la manière suivante :

Bureau du Président-directeur général

- ✓ Bureau de commercialisation
- ✓ Direction de la coordination, des relations internationales, intergouvernementales et des affaires autochtones

Direction générale des relations interministérielles et territoriales

- ✓ Direction des programmes et des relations territoriales

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2020

Vice-présidence infrastructures et investissements stratégiques

- ✓ Direction générale des infrastructures stratégiques
 - Direction de la gestion des projets d'infrastructure
- ✓ Direction des investissements stratégiques

Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance

PERSONNE RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Conformément à l'article 61.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* (L.R.Q., c. E-20.1), la SPN désigne à titre de coordonnatrice des services et du plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

Madame Marie-Pierre Lapointe
Responsable des ressources humaines
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 720
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : 418 643-1874, poste 6443
Sans frais : 1 855 214-980
marie-pierre.lapointe@spn.gouv.qc.ca

LIEUX

Québec (siège social)

900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 720
Québec (Québec) G1R 2B5

Bureaux sur le territoire :

Baie-Comeau

975, rue Nouvel
Baie-Comeau (Québec) G5C 2C9

Chibougamau

462, 3^e Rue, bureau 11
Chibougamau (Québec) G8P 1N7

Roberval

755, boul. Saint-Joseph, bureau 2.03
Roberval (Québec) G8H 2L4

Sept-Îles

690, boulevard Laure, bureau 104.5
Sept-Îles (Québec) G4R 4N8

MESURES

Les mesures incluses dans les tableaux ci-après, concernent trois volets : l'environnement de travail, la communication et l'embauche des personnes handicapées.

Axe 1 : Environnement de travail

| Obstacles | Objectifs | Mesures | Échéance | Indicateurs de résultats | Responsable |
|---|---|---|--------------|---|--|
| Les postes de travail ne sont pas conçus et adaptés pour répondre aux besoins des personnes handicapées nouvellement embauchées. | Introduire des ajustements nécessaires pour adapter les postes de travail en fonction des besoins exprimés. | Effectuer l'évaluation ergonomique des postes de travail et les ajuster en fonction des besoins spécifiques ou lors d'une demande expressément formulée. | En continu | Recenser le nombre de demandes d'ajustement faites par les employés handicapés. | Service des ressources humaines. |
| Les locaux des bureaux ne sont pas conçus pour recevoir des personnes en situation de handicap. | Faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap. | Comme les bureaux de la SPN n'ont pas toutes les commodités pour faciliter les déplacements des personnes handicapées, les employés sont sollicités pour aller à la rencontre de ces personnes afin d'éviter les déplacements inutiles et de les accommoder dans la mesure du possible. | En continu | Respecter les procédures lors de l'accueil des personnes handicapées. | Tous les employés de la SPN pour les bureaux ne disposant pas de commodités afin d'accueillir les personnes handicapées. |
| Les directives concernant l'accueil dans les bureaux de la SPN des personnes en situation de handicap sont méconnues par le personnel de l'accueil. | Mettre au point une procédure avec des consignes claires destinées au personnel chargé de l'accueil. | Rédaction d'une procédure pour l'accueil et l'orientation vers les ressources réservées aux personnes handicapées dans les locaux de la Société et publication sur l'intranet de la SPN. | Automne 2018 | Respecter la procédure et la diffuser. | Responsable des ressources humaines |
| La procédure d'accueil et d'intégration à l'emploi des personnes handicapées en milieu de travail est méconnue. | Faciliter l'accueil des personnes handicapées. Mettre en place des procédures et des outils visant l'intégration des personnes handicapées. | Rédaction d'un guide à l'intention des personnes handicapées et le fournir lors de l'embauche, le cas échéant. | En continu | Mesures appliquées lors du processus de dotation. | Responsable des ressources humaines |

Axe 2 : Embauche

| Obstacles | Objectifs | Mesures | Échéance | Indicateurs de résultats | Responsable |
|---|---|---|--------------|---|--------------------------------------|
| Les programmes existants pour faciliter l'embauche des personnes handicapées sont méconnus. | Soutenir les gestionnaires lors du processus d'embauche de personnes handicapées. | Diffuser l'information concernant le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées dans l'intranet. | Automne 2018 | Nombre de personnes embauchées ayant un handicap. | Responsable des ressources humaines. |

Axe 3 : Communication

| Obstacles | Objectifs | Mesures | Échéance | Indicateurs de résultats | Responsable |
|--|--|--|--------------|---|--------------------------------------|
| Manque d'information sur les défis des personnes handicapées au quotidien et en milieu de travail. | Sensibiliser le personnel de la SPN à la cause des personnes handicapées au quotidien et en milieu de travail. | Lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), sensibiliser le personnel au moyen de nouvelles dans l'intranet, d'affiches et de capsules vidéo. Publication du plan d'action dans l'intranet. | Annuelle | Diffuser l'information sur la SQPH et publier le plan d'action dans l'intranet. | Responsable des ressources humaines. |
| Les obligations liées à l'accessibilité au moment de l'achat ou la location de biens ou de service sont méconnues. | Fournir l'information nécessaire aux responsables des acquisitions de biens et de services. | Envoyer une note et le guide d'accompagnement « L'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées » aux responsables d'acquisition de la SPN qui est disponible sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec. | Janvier 2019 | Note et guide envoyés aux responsables des acquisitions au sein de la SPN. | Responsable des ressources humaines |

ADOPTION ET DIFFUSION

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2020 a été adopté par le comité de direction le 20 août 2018 et présenté au conseil d'administration pour information le 6 septembre 2018. Une mise à jour du plan a été effectuée en mars 2020.

Ce plan d'action peut être consulté par le public et nos employés directement sur le site Internet et l'intranet de la SPN. La Société du Plan Nord fera parvenir des exemplaires à l'Office des personnes handicapées du Québec. Il est également possible d'obtenir une copie dudit plan d'action en format imprimé ou adapté en faisant la demande. La Société du Plan Nord espère par cette initiative limiter l'usage du papier dans une perspective de développement durable.

Original signé

René Dufresne, Président-directeur général
2018-08-23